

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 17 février 2014 à 19 h 30 à l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur le maire Alain Dépatie et à laquelle sont présents :

Jean Bouchard, conseiller du district n° 1
Martin Smith, conseiller du district n° 2
Boris Chassagne, conseiller du district n° 3
Dominique Lebeau, conseiller du district n° 4
Jean-Pierre Roy, conseiller du district n° 5
Hugues Létourneau, conseiller du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
Martin Croteau, conseiller du district n° 8

Sont également présents :

Mario Gerbeau, greffier
Georges Pichet, directeur général adjoint

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le greffier constate que le quorum est atteint puis il invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2014-02-025)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

En amendement,

Il est proposé par le conseiller M. Croteau
appuyé par le conseiller M. Smith

D'AJOUTER le point suivant à l'ordre du jour tel que déposé :

7.5 Plainte officielle auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Votent pour : Les conseillers M. Smith, J.-P. Roy, D. Bowles et M. Croteau.

Votent contre : Les conseillers J. Bouchard, B. Chassagne, D. Lebeau, H. Létourneau et A. Dépatie.

La proposition d'amendement est rejetée à la majorité.

Vote sur la proposition principale :

Votent pour : Les conseillers J. Bouchard, M. Smith, B. Chassagne, D. Lebeau, H. Létourneau, D. Bowles et A. Dépatie.

Votent contre : Les conseillers J.-P. Roy et M. Croteau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Annonces des membres du conseil

Les membres du conseil traitent des sujets suivants :

Le conseiller Dominique Lebeau exprime ses commentaires relativement à la soirée de consultation sur l'avenir de la bibliothèque qui a eu lieu le 22 janvier dernier. Puis, il mentionne avoir assisté au spectacle du Trio Solaris le 26 janvier suivant. Il informe également avoir tenu son « café et croissant » le 2 février. La prochaine rencontre aura lieu le 2 mars prochain au café-boutique Délices & Surprises. Le 8 février, la majorité des conseillers a assisté au forum sur la sécurité ferroviaire organisé par le Nouveau parti démocratique. De plus, une majorité de conseillers a visité, en compagnie du directeur général adjoint, l'édifice du temple maçonnique. Par ailleurs, un match d'impro a eu lieu le 12 février. Le prochain est prévu pour le 26 février. Il souligne également la tenue des événements Ce soir on danse, Plaisirs d'hiver ainsi que la soirée du Club de patinage artistique. En résumé, il souligne qu'il se passe beaucoup de chose à Saint-Lambert. Il invite les gens qui le souhaitent à lui écrire.

Le conseiller Jean-Pierre Roy revient sur la soirée de consultation sur la sécurité ferroviaire qui a été organisée par le Nouveau parti démocratique le 8 février dernier. Il souligne qu'à son avis il s'agit là d'un événement marquant qui lui a permis de sortir de l'isolement sur ce sujet. La présence de retraités a par ailleurs permis de confirmer que de plus en plus un laxisme s'installe dans l'entretien et la vérification des chemins de fer. Un manque de main-d'œuvre est également observé. Par ailleurs, il souligne que la ville devrait également tenir une consultation publique sur l'avenir du temple maçonnique. Tous les commentaires et toutes les suggestions recueillis pourraient par la suite être soumis à une table consultative. Cette dernière pourrait ultimement proposer des avenues au conseil.

Le conseiller Hugues Létourneau mentionne à l'assistance qu'il a récemment parcouru certaines rues de Saint-Lambert. Il partage ses observations, principalement en matière de stationnement. Il ajoute que toute la question du stationnement devra être regardée. Il mentionne ensuite avoir assisté à un spectacle d'art celtique dimanche matin. Puis, il termine en invitant le public à se rendre sur le site Web de la ville afin de connaître la date des prochaines prestations.

Le conseiller David Bowles mentionne qu'il a été invité à visiter la maison Desaulniers le 3 février dernier. Il remercie les représentants de cette maison pour cette invitation et les félicite pour le travail qu'ils accomplissent à cet endroit. À ce propos, il invite les aînés de Saint-Lambert à s'y rendre. Il mentionne également qu'il a assisté à la séance de consultation sur la sécurité ferroviaire organisée par le Nouveau parti démocratique qui a eu lieu le 8 février. Il a également pris part à la visite de l'ancienne église anglicane. Partant de là, les membres du conseil auront des discussions entre eux sur l'avenir de cet édifice. Il a également pris part à la soirée d'improvisation tenue le 12 février ainsi qu'au dévoilement de la saison hivernale 2014 des médias organisée par Dose Culture. Il félicite les organisateurs de cet événement culturel. Il a également participé le week-end dernier à l'évènement de la Fête

des neiges. Il félicite les représentants de la ville pour l'organisation de cet évènement. Par ailleurs, une rencontre devrait avoir lieu demain avec le Collectif Silence Saint-Lambert afin de discuter de la problématique du bruit généré par les activités qui ont lieu au parc Jean-Drapeau. Enfin, il termine en soulignant les changements qui seront apportés ce soir à la politique sur les tournages, lesquels étant essentiellement le fruit de la participation citoyenne.

Le conseiller Martin Croteau mentionne qu'il a lui aussi participé à l'évènement de la Fête des neiges. Il exprime le souhait que cet évènement devienne un « classique » à Saint-Lambert. Quant à l'avenir de l'édifice du temple maçonnique, il mentionne qu'il existe un intérêt à vouloir préserver cet actif. Il déplore le manque d'entretien de cet édifice et dit espérer qu'une orientation soit prise prochainement dans ce dossier.

Le conseiller Jean Bouchard invite les membres du public qui sont intéressés à devenir membres des différents comités de la ville.

Le conseiller Martin Smith dénonce la présence d'informations erronées dans une chronique du Journal Saint-Lambert.

Le conseiller Boris Chassagne mentionne qu'il a récemment assisté, au centre multifonctionnel de Boucherville, à une rencontre sur les oléoducs qui traversent les villes et les dangers qu'ils représentent. Il a notamment été impressionné par la participation citoyenne dans cette ville ainsi que par l'utilisation de son centre multifonctionnel. Il participera par ailleurs cette semaine à une réunion de la Commission de l'aménagement du territoire et de l'environnement où d'importants enjeux touchant la ville seront discutés au cours des prochains mois. Il mentionne avoir pris part à la visite du temple maçonnique et avoir pu constater qu'il se trouve présentement dans un état « catastrophique ». Le comité de culture tiendra prochainement sa première rencontre. L'avenir du temple maçonnique et la tenue éventuelle d'un forum sur la culture devraient y être abordés. Il fait part de ses réflexions sur le développement des pistes cyclables, des voies piétonnières et des jardins communautaires à Saint-Lambert. Il conclut en mentionnant avoir assisté à la séance de consultation sur la sécurité ferroviaire organisée par le Nouveau parti démocratique. Il souligne que le conseiller Jean-Pierre Roy a produit une vidéo sur cette rencontre.

Pour sa part, le maire félicite les organisateurs de la 49e édition de l'échange Marblehead-Saint-Lambert. Il félicite également les organisateurs de l'évènement Ce soir on danse, de la soirée d'impro ainsi que de la soirée des lauréats du Club de patinage artistique.

Période de questions

Les sujets suivants ont fait l'objet de questions au cours de cette période de questions :

- présence d'une solution portant sur l'édifice du temple maçonnique dans le programme [du maire];
- la teneur du projet de « construction » de l'aréna;
- la possession de la subvention pour pourvoir aux travaux de rénovation de l'aréna;
- la différence entre les « élus de Saint-Lambert » et le « conseil municipal »;

- la possibilité d'une ventilation des dépenses du conseil municipal sur le site Web;
- la protection de l'édifice du temple maçonnique contre les graffitis;
- les tours de traîneau à chiens et la vente de chocolat chaud dans le cadre de la Fête des neiges;
- la définition de « la culture » aux fins du comité de la culture;
- une réponse de la part du directeur du Service de police de la Ville de Longueuil relativement à des erreurs apparentes dans des rapports annuels et sur la proportion de constats d'infraction délivrés à Saint-Lambert;
- l'étude commandée au cabinet d'avocats Heenan Blaikie en janvier ainsi que sa diffusion;
- un lien possible entre cette étude et la proposition d'amendement de l'adoption de l'ordre du jour;
- le report de l'approbation des ordres de changement [point n° 6.1 de l'ordre du jour];
- l'aménagement d'autres espaces de stationnement pour personnes handicapées;
- des feux de circulation en face de la Caisse populaire;
- l'entretien des allées menant au Centre des loisirs;
- l'installation de patinoires extérieures et la décision d'en installer moins au fil des années;
- des problèmes de circulation dans le secteur du boulevard de l'Union;
- les raisons de l'acquisition de l'église anglicane en 1998;
- l'état du dossier de l'aréna (remerciements à la ministre);
- le développement d'un projet à l'église anglicane qui amènerait les gens vers le centre-ville;
- l'annulation de la poursuite intentée contre le Journal Saint-Lambert;
- les dates d'entrée et de sortie des membres des comités;
- la température maintenue au musée Marsil;
- la fréquence de la surveillance du musée Marsil;
- un système sonore avertissant la population de la présence d'un sinistre;
- la connaissance de la population des mesures à prendre en cas de déversement de produit dangereux;
- le sort réservé aux livres pour adultes qui étaient gardés à la succursale Prévillie de la bibliothèque municipale;
- une compensation pour les livres qui iront à l'école Prévillie;
- les ordres de changement [point n° 6.1 de l'ordre du jour];
- les raisons de la résiliation d'un contrat [point n° 6.4 de l'ordre du jour];
- le surplus budgétaire et la liquidité à la fin de l'exercice financier 2013;
- la représentativité de la Ville de Saint-Lambert au sein des comités de retraite de l'agglomération;
- la nomination de membre « citoyen » au sein du comité de finance;
- la justification des membres du conseil sur la proposition d'amendement de l'adoption de l'ordre du jour;
- la possibilité d'obtenir des commandites pour la rénovation de l'église anglicane;
- des représentations auprès de l'Agence métropolitaine de transport concernant l'achat à Longueuil d'une passe de transport en commun qui soit acceptée à Montréal;
- l'étude de circulation relative au projet de développement domiciliaire Quartier Victoria;
- le déblaiement de l'église située sur l'avenue Mercille;

- l'intérêt [pour la ville] d'obtenir des documents sur l'avenir de l'église anglicane;
 - l'instauration d'un plafond des loyers pour des espaces commerciaux.
-

Le maire suspend la séance à 21 h 50 et les délibérations reprennent à 21 h 56.

(2014-02-026)

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2014

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Roy

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014 et qu'il y ait dispense de lecture considérant que tous les membres du conseil en ont pris connaissance avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général adjoint fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 23 janvier 2014

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance ordinaire du 23 janvier 2014, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (chapitre E-20.001).

(2014-02-027)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT que les sujets suivants doivent faire l'objet de délibération lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 20 février 2014;

CONSIDÉRANT que le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

QUE le conseil exprime une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

- CA-140220-1.6 Adoption du régime de retraite des policiers (SE-2014-28);
- CA-140220-1.7 Autorisation des virements budgétaires relevant de la compétence d'agglomération apparaissant sur la liste du 6 janvier 2014 préparée par la direction des finances (SE-2014-39);

- CA-140220-1.8 Approbation d'un contrat à intervenir entre la Ville et M^{me} Caroline Laflamme concernant la cession de droits d'auteur (SE-2014-31);
- CA-140220-1.9 Adjudication du contrat 2014-TDE-500 (APP-13-223) pour la fourniture de charbon actif à la station de pompage d'eau brute et à l'usine de production d'eau potable Le Royer (SE-2014-44);
- CA-140220-1.10 Adjudication du contrat 2013-BAT-852 (APP-13-252) pour l'exécution de travaux de prolongement des réseaux d'utilité publique, de canalisations et d'ouvrages souterrains à la caserne 34 située au 2980, boulevard Moïse-Vincent (SE-2014-46);
- CA-140220-1.11 Adjudication du contrat 2014-TDE-504 (APP-13-229) pour la fourniture de soude caustique au centre d'épuration Rive-Sud (SE-2014-47);
- CA-140220-1.12 Octroi du contrat (2013-BAT-860) pour les travaux de branchement au réseau électrique public de la caserne 34 située au 2980, boulevard Moïse-Vincent (SE-2014-51);
- CA-140220-1.14 Autorisation de rembourser à la Ville de Longueuil les dépenses encourues pour la réparation d'un bris d'aqueduc (SE-2014-114);
- CA-140220-1.17 Adjudication du contrat 2013-TDE-624 (APP-13-155) pour l'exécution de travaux de mise aux normes des incinérateurs du Centre d'épuration Rive-Sud (SE-2014-165);
- CA-140220-1.18 Adjudication du contrat 2014-TDE-506 (APP-13-231) pour la fourniture de pass 10 liquide aux usines de production d'eau potable régionale, locale et Le Royer (SE-2014-166);
- CA-140220-1.19 Adjudication du contrat 2014-TDE-507 (APP-13-226) pour la fourniture de polymères anioniques et cationiques au Centre d'épuration Rive-Sud (SE-2014-167);
- CA-140220-1.20 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et *Pratt & Whitney Canada cie* concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 7007, chemin de la Savane (SE-2014-173);
- CA-140220-1.21 Approbation de l'entente à intervenir entre la Ville et *Pratt & Whitney Canada cie* concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 1000, boulevard Marie-Victorin (SE-2014-174);
- CA-140220-1.22 Adjudication du contrat (APP-13-235) pour l'exécution de travaux d'entretien et de réparation des vêtements de protection pour le Service de sécurité incendie (SE-2014-190).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-028)

Autorisation au maire

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Roy

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifie une position différente.

Votent pour : Les conseillers J. Bouchard, M. Smith, B. Chassagne, D. Lebeau, J.-P. Roy, H. Létourneau et D. Bowles.

Vote contre : Le conseiller M. Croteau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- Le conseiller J. Bouchard : Commission de la sécurité publique;
 - Le conseiller D. Bowles : Conférence régionale des élus (CRÉ) de Longueuil.
-

Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil (RTL) et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Avis de motion de présentation d'un projet de règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville de Saint-Lambert

Le conseiller Dominique Lebeau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville de Saint-Lambert* (2013-111) sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil devant se tenir à un jour ultérieur.

Ce projet de règlement modificateur vise à modifier certains tarifs relatifs à des activités du secteur communautaire ainsi que les tarifs relatifs aux permis de tournage de film, d'émission télévisée ou de tout autre type de média.

Avis de motion de présentation d'un projet de règlement décrétant la rénovation de l'aréna Eric-Sharp et décrétant un emprunt à cette fin

Le conseiller Martin Smith donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement décrétant la rénovation de l'aréna Eric-Sharp et décrétant un emprunt à cette fin sera présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil tenue à un jour ultérieur.

(2014-02-029)

Adoption du Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la ville

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 janvier 2014, un avis de motion a été donné à l'effet qu'un projet de règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la ville serait présenté pour adoption au cours d'une séance subséquente du conseil tenue à un jour ultérieur;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette séance, la présentation du projet de règlement a également été faite conformément à l'article 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le maire mentionne l'objet du règlement et sa portée;

Il est proposé par le conseiller Boris Chassagne
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Roy

D'ADOPTER le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie régissant les élus et le personnel cadre de la ville* (2014-112).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et le règlement de délégation numéro 2005-1 qui permet à certains fonctionnaires d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

Il est procédé au dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires dressée par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 2014 pour les sommes respectives de 2 098 562,73 \$ et 2 852 419,79 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT que le conseil a délégué à la directrice des Ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2014.

(2014-02-030)

Adoption de la politique portant sur la santé et la sécurité au travail

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Roy

D'ADOPTER la politique portant sur la santé et la sécurité au travail (n° 2014-02-001) préparée par la Direction des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-031)

Contrat 13GN01 - Approbation des ordres de changement pour les travaux de réfection de la rue Riverside (de l'avenue Mercille au chemin Tiffin) et des trois stationnements au parc de la Voie maritime

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'APPROUVER l'augmentation du bon de commande n° 2013-5004, d'une somme de 528 062,26 \$ (toutes taxes comprises), à *Benvas Excavation inc.*, pour le paiement des travaux supplémentaires exécutés lors de la réfection de la rue Riverside (de l'avenue Mercille au chemin Tiffin) et de la réfection des trois stationnements du parc de la Voie maritime, le tout suivant les ordres de changement préparés et émis par les ingénieurs au cours des travaux, lesquels sont énumérés à l'annexe jointe à la présente résolution;

D'IMPUTER cette dépense conformément à l'enveloppe budgétaire prévue au *Règlement décrétant la reconstruction de la rue Riverside, de l'avenue Mercille au chemin Tiffin, la réfection des stationnements du parc de la Voie maritime et de la piscine municipale, la réfection de certains trottoirs, ainsi que le financement supplémentaire des travaux de reconstruction de la rue Riverside, de l'avenue Mercille à l'avenue Hickson, décrétés par le règlement 2012-92, et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 13 864 327 \$ (2013-103).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-032)

Contrat 12GN01 - Approbation des ordres de changement pour les travaux de réfection de la rue Riverside (de l'avenue Hickson à l'avenue Mercille)

Il est proposé par le conseiller Martin Smith
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'APPROUVER le paiement de la somme de 106 150,74 \$ (taxes en sus) pour des travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de la réfection des infrastructures de la rue Riverside (de l'avenue Hickson à l'avenue Mercille), à *Les Entreprises Michaudville inc.*, le tout suivant les ordres de changement numéros 39 à 43, préparés et émis par les ingénieurs au cours des travaux;

D'IMPUTER cette dépense au *Règlement décrétant la reconstruction de la rue Riverside, de l'avenue Mercille au chemin Tiffin, la réfection des stationnements du parc de la Voie maritime et de la piscine municipale, la réfection de certains trottoirs, ainsi que le financement supplémentaire des travaux de reconstruction de la rue Riverside, de l'avenue Mercille à l'avenue Hickson, décrétés par le règlement 2012-92, et décrétant un emprunt à cette fin au montant de 13 864 327 \$ (2013-103).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-033)

Contrat 12GN01 - Approbation des ordres de changement pour les travaux relatifs à deux raccordements à la conduite d'aqueduc de 1 200 mm située sur la rue Riverside et relevant de la compétence du conseil d'agglomération

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la construction de deux raccordements sur la conduite d'aqueduc de 1 200 mm située sur la rue Riverside dans la Ville de Saint-Lambert et relevant de la compétence du conseil d'agglomération;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Roy
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER les travaux supplémentaires exécutés dans le cadre de la construction de deux raccordements à la conduite d'aqueduc de 1 200 mm située sur la rue Riverside, le tout suivant les ordres de changement numéros 12.3.1 à 12.3.8, 12.4, 32.1 et 32.2, préparés et émis par les ingénieurs au cours des travaux, totalisant la somme de 84 250,76 \$ (toutes taxes comprises);

DE SOUMETTRE une demande de paiement à la Ville de Longueuil, laquelle s'est engagée à assumer les coûts de ces travaux suivant l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-034)

Contrat de services professionnels relatif à la gestion des contrats d'assurance collective des employés cols bleus, cadres, personnel de piscine et élus municipaux pour les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert - Délégation à la Ville de Boucherville du pouvoir de procéder à la résiliation

CONSIDÉRANT le contrat de services professionnels en matière de support, d'administration et de gestion des contrats d'assurance collective des employés cols bleus, cadres, personnel de piscine et élus municipaux en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 pour les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu plus avantageux de mettre fin à ce contrat;

Il est proposé par le conseiller Martin Croteau
appuyé par le conseiller Martin Smith

DE DÉLÉGUER à la Ville de Boucherville le pouvoir de procéder à la résiliation du contrat de services professionnels relatif à la gestion des contrats d'assurance collective des employés cols bleus, cadres, personnel de piscine et élus municipaux pour les villes de Boucherville, Brossard et Saint-Lambert;

D'AUTORISER la directrice des ressources humaines à signer tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-035) Adoption de la politique concernant les tournages pour la production cinématographique et télévisuelle

CONSIDÉRANT QUE les opérations reliées aux tournages pour la production cinématographique et télévisuelle doivent être encadrées afin de préserver la qualité de vie qui prévaut dans la ville et de respecter le droit à la tranquillité de tous les citoyens;

CONSIDÉRANT que la politique actuelle sur les tournages, datant de 2003, nécessite d'être remplacée par une nouvelle politique resserrant les normes en la matière;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'ADOPTER la politique concernant les tournages pour la production cinématographique et télévisuelle préparée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection; les coûts de permis de tournage devant par ailleurs être modifiés par un règlement modificateur du *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville de Saint-Lambert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-036) Nomination à la Fondation des amis de la Bibliothèque municipale de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT QUE la *Fondation des amis de la Bibliothèque municipale de Saint-Lambert* (la Fondation) est une corporation à but non lucratif dont la mission première est de soutenir l'avancement de l'éducation en favorisant le développement de la Bibliothèque municipale de Saint-Lambert dans la poursuite de ses objets;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2 des règlements généraux de la Fondation, cette dernière comprend quatre catégories de membre, à savoir les membres actifs, les membres associés, les membres *ex-officio* et les membres honoraires;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe b) de l'article 5 de ces règlements, un conseiller désigné par résolution du conseil est membre *ex-officio* pour la durée de son mandat;

Considérant qu'il y a lieu de désigner le conseiller Martin Smith à ce titre;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

DE DÉSIGNER le conseiller Martin Smith à titre de membre *ex-officio* de la *Fondation des amis de la Bibliothèque municipale de Saint-Lambert*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-037) Nomination au comité de circulation

Il est proposé par le conseiller Martin Croteau
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Roy

DE NOMMER madame Lissa Morotti et monsieur Stefan Morgan à titre de membre du comité de circulation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-038) Regroupement du comité jeunesse avec le comité loisirs, culture et vie communautaire et nominations au sein de ce nouveau comité

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Roy
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

DE REGROUPER le comité jeunesse avec le comité loisirs, culture et vie communautaire afin de constituer un seul comité, sous l'appellation « comité loisirs, culture et vie communautaire »;

DE NOMMER les conseillers Jean Bouchard et Dominique Lebeau à titre de membre de ce nouveau comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du 18 décembre 2013 du comité consultatif d'urbanisme

Il est procédé au dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2013.

Consultation publique

La chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection présente la teneur du projet d'installation d'une affiche sur l'immeuble situé au 2, boulevard Desaulniers.

Questions ou commentaires

Elle répond ensuite aux questions de l'assistance sur cette demande de dérogation mineure.

(2014-02-039)

Dérogation mineure – 2, boulevard Desaulniers (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Roy
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure présentée pour le 2, boulevard Desaulniers afin de permettre à la clinique *Postura*, localisée au 4^e étage de l'immeuble, de pouvoir s'afficher en dehors des limites de l'entrée, alors que l'article 8.3.1 a) du Règlement de zonage numéro 2008-43 prévoit que dans le cas d'un établissement situé aux étages supérieurs, l'enseigne doit être située dans les limites de l'entrée menant aux étages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-040)

PIIA – 2, boulevard Desaulniers (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Roy
appuyé par le conseiller Boris Chassagne

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'installation d'une enseigne au bâtiment situé au 2, boulevard Desaulniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-041)

PIIA - 65, avenue Edison (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement du 65, avenue Edison, aux conditions suivantes :

- la brique en soldat devra être située au-dessus de toutes les portes et fenêtres incluant les panneaux d'aluminium où l'ouverture se trouve dans un mur de maçonnerie;
- il ne doit y avoir qu'un seul panneau d'aluminium accompagnant la fenêtre au-dessus de la porte de garage;
- la porte de garage doit avoir une hauteur maximale de 8 pieds. L'espace, au-dessus de cette porte, peut être coupé par un jeu de briques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-042)

PIIA - 555, rue Riverside (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade du 555, rue Riverside, aux conditions suivantes :

- la brique en boutisse dans le haut des murs ne doit pas être cachée par le nouveau fascia;
- l'avant-toit au-dessus du garage doit être recouvert du même revêtement que le toit de la maison ou peint de la même couleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-043)

PIIA - 55, rue Riverside (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade du 55, rue Riverside, à la condition suivante :

- le haut de la cheminée ne doit pas être modifié par l'ajout d'un nouveau cap.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-044)

PIIA - 139, avenue d'Alsace (district 2)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 21 janvier 2014;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Martin Smith

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade du 139, avenue d'Alsace.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2014-02-045)

Délivrance de certificats d'autorisation pour les cafés-terrasses

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe i) du paragraphe f) de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43), la construction et l'aménagement d'un café-terrasse sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation suivant le règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe ii) de la même disposition, l'exploitation d'un café-terrasse est assujettie à l'obtention d'un certificat d'autorisation annuel;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du sous-paragraphe iii) de la même disposition, il est permis d'implanter un café-terrasse sur le domaine public moyennant l'autorisation du conseil et selon les conditions fixées par ce dernier, lesquelles conditions peuvent être différentes de celles prévues à l'article 10.5 du *Règlement de zonage*; le conseil ayant par ailleurs toute liberté d'accepter ou de refuser toute demande d'implantation de café-terrasse sur le domaine public;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Roy

D'AUTORISER, pour la période s'étendant du 1^{er} mars au 1^{er} novembre 2014, la délivrance d'un certificat d'autorisation ayant pour objet l'installation d'un café-terrasse pour chacun des établissements d'entreprise qui figurent sur la liste dressée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection; le tout suivant les dispositions de l'article 10.5 du *Règlement de zonage* (2008-43) et celles de la *Charte des cafés-terrasses*;

D'EXIGER de l'établissement d'entreprise *Bidon taverne culinaire* qu'il soumette à la ville un plan d'action visant à prévenir et enrayer les problèmes de bruit causés par l'aménagement et l'exploitation d'un café-terrasse à cet endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Les sujets suivants ont fait l'objet de questions au cours de cette période de questions :

- la révision de la réglementation portant sur la période où les décorations lumineuses de Noël sont autorisées;
- la terminaison du processus d'expropriation de l'immeuble situé au 10, rue Grand Trunk;
- la vocation de l'édifice de la succursale Prévile de la bibliothèque municipale;
- une décision sur l'utilisation d'un terrain situé le long de la rue Riverside sur lequel un projet de construction n'a pas été réalisé (projet Maxence);
- l'éligibilité de la ville au Programme Fonds Chantiers Canada pour la révision de différents projets;
- l'existence d'un système de primes et de bonis versés au personnel d'encadrement de la ville et les coûts reliés à ce système;
- l'obtention d'une conciliation entre les contrats attribués et les règlements d'emprunt du projet de rénovation de la rue Riverside;
- la disponibilité des projets de règlement qui font l'objet d'un avis de motion;
- la mise à jour du programme triennal d'immobilisations;
- l'ouverture du vestiaire familial durant les heures d'utilisation des usagers;
- l'aide pouvant être apportée aux commerçants;
- le bruit généré par les activités qui ont lieu au centre multifonctionnel;

- la nécessité de déneiger l'allée qui conduit à la porte arrière du centre multifonctionnel à 23 h 30;
 - la réinstallation de panneaux d'interdiction de stationnement sur le côté nord de l'avenue Rivermere.
-

Période de questions réservées aux représentants des médias

Les sujets suivants ont fait l'objet de questions au cours de cette période de questions réservée aux représentants des médias :

Aucune question n'est posée par les représentants des médias.

Période de commentaires des membres du conseil

Les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur ces différents sujets :

- le nombre d'activités qui se tient à Saint-Lambert et la participation des citoyens;
 - le rendez-vous du 2 mars du conseiller Dominique Lebeau au café-boutique Délices & Surprises;
 - l'inscription pour devenir membre d'un comité;
 - une invitation au public de visiter le site Web de la ville, de s'abonner à L'infolettre et de lire l'information qui apparaît sur les colonnes Morris;
 - l'avenir de l'édifice de l'église anglicane;
 - le décès du brigadier scolaire Michel Lauret;
 - les façons d'attirer les gens vers l'avenue Victoria;
 - la façon d'amener les gens vers les manifestations culturelles;
 - le respect de la réglementation municipale;
 - l'explication des modifications des règles de tournage;
 - le caractère « indépendant » du vote du conseiller David Bowles;
 - la recevabilité de tout projet pour envisager l'avenir de l'édifice de l'église anglicane;
 - la proposition d'amendement de l'ordre du jour;
 - la mise en œuvre de règles de transparence et de gouvernance exemplaires;
 - l'importance du respect de la politique concernant la violence et le harcèlement en milieu de travail entre les élus et les fonctionnaires municipaux;
 - l'importance du développement commercial à Saint-Lambert;
 - le sentiment d'appartenance des résidents de Préville vis-à-vis le centre-ville;
 - la célébration de mariage;
 - les ressources financières limitées de la ville en opposition aux défis énormes auxquels la ville doit faire face;
 - la tenue des périodes de questions;
 - l'ouverture des fenêtres de la salle du conseil;
 - un souhait de bienvenue à M. Yohan Botbol.
-

(2014-02-046)

Levée de la séance

À 23 h 20;

Il est proposé par le conseiller Dominique Lebeau
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Roy

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Alain Dépatie
Maire

Mario Gerbeau
Greffier